Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le 25/02/2025
ID : 058-215802141-20250224-DM25_01-AR

Décision du Maire N° 25 – 01 portant attribution de la mission de gestion de la piscine municipale saison 2025

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le choix de la commune d'externaliser l'exploitation de la piscine municipale pour la saison 2025,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le dossier de la consultation et la consultation lancée dans le cadre de la procédure de marchés à formalités adaptées,

Vu la négociation avec le seul candidat ayant déposé une offre,

Considérant que l'offre présentée par le groupement VEOLIA EAU-CGE et GE AQUA 58 est économiquement avantageuse,

DECIDE

1° de confier au groupement solidaire constitué de la société VEOLIA EAU - CGE (15 Rue Jean-François Champollion 21200 BEAUNE) et de l'association GE AQUA 58 (6 Impasse de la Boullerie 58000 NEVERS), le marché de prestation de gestion de la piscine municipale saison 2025 (77, Allée des Loisirs) portant sur l'offre de base et l'option (équipements et distributeurs) pour un montant global de 179 558,07€ HT soit 186 251,07€ TTC (la prestation de GE AQUA 58 étant hors tva).

La société VEOLIA EAU – CGE est le mandataire du groupement solidaire.

2° L'exécution des prestations se fera conformément au marché.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 24 février 2025

MAIRIE DE POUGUES-LES-EAUX 58 (Nièvre)

Le Maire
Sylvie CANTREL

Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUGUES LES EAUX
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleseaux.fr